

Belgium-Jambes: Advertising and marketing services

OJ S 204/2022 21/10/2022

Contract notice**Services****Legal Basis:**

Directive 2014/24/EU

Section I: Contracting authority

I.1. Name and addresses

Official name: RW-SPW-S2.00.04-Direction du Développement durable

National registration number: 0316.381.138_517796

Postal address: Place Joséphine-Charlotte 2

Town: JAMBES

NUTS code: BE352 Arr. Namur

Postal code: 5100

Country: Belgium

Contact person: Louise Dessart

E-mail: louise.dessart@spw.wallonie.be

Telephone: +32 81321317

Internet address(es):Main address: <http://www.wallonie.be>Address of the buyer profile: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=461579>**I.3. Communication**The procurement documents are available for unrestricted and full direct access, free of charge, at: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/preViewNotice.do?noticeId=461579>

Additional information can be obtained from the abovementioned address

Tenders or requests to participate must be submitted electronically via: <https://eten.publicprocurement.be/etendering/viewWorkspacesBasedOnExtUrl.do?wsName=SPW-SO141-S2.00.04-22-4207-F02>Electronic communication requires the use of tools and devices that are not generally available. Unrestricted and full direct access to these tools and devices is possible, free of charge, at: <https://enot.publicprocurement.be/enot-war/displayForum.do?forumId=47859>**I.4. Type of the contracting authority**

Regional or local authority

I.5. Main activity

General public services

Section II: Object

II.1. Scope of the procurement**II.1.1. Title**

Campagne de communication et de sensibilisation au rôle de la commande publique wallonne comme levier de la relance économique et de la transition vers un développement durable

II.1.2. Main CPV code

79340000 Advertising and marketing services

II.1.3. Type of contract

Services

II.1.4. Short description

Le marché porte sur la stratégie de communication à mettre en place dans le cadre des projets 302 et 303 du Plan de relance de la Wallonie, portant sur :

- Projet 302 : Faciliter l'accès des PME/TPE aux marchés publics
- Projet 303 : Renforcer la dynamique d'achats publics responsables en Wallonie

La mission est divisée en deux temps :

1. L'établissement d'une stratégie et d'un plan de communication, tenant compte des actions et outils déjà existants en Wallonie.

Cette stratégie et ce plan poursuivront les objectifs principaux suivants :

- Faire passer les publics cibles (les pouvoirs adjudicateurs wallons et les entreprises wallonnes) à l'action. Autrement dit :
 - Conscientiser les pouvoirs adjudicateurs wallons à leur rôle dans l'accès des entreprises à la commande publique et dans la transition vers une Wallonie plus durable ;
 - Susciter, dans le chef des entreprises wallonnes (en particulier les PME/TPE), l'envie de participer aux marchés publics wallons pour contribuer à la relance de la Wallonie et à la transition vers un développement durable ;
- Communiquer sur les projets menés et les outils développés dans le cadre des projets 302 et 303 du PRW ;
- Augmenter la visibilité des outils existants, et faire connaître les mesures que met en place la Wallonie ;
- Visibiliser les expériences positives afin de susciter de nouvelles initiatives.
- .

2. La réalisation des actions et des supports de communication et de sensibilisation afférents à la stratégie mise en place et validée par le pouvoir adjudicateur.

Pour le détail de la mission, voir en partie 2 - Clauses techniques de ce cahier des charges
Déroulement et rendu de la mission – délai d'exécution

Un premier rapport complet décrivant et développant la stratégie et le plan de communication sera remis au pouvoir adjudicateur trois mois au plus tard après l'attribution du marché.

Ce rapport sera présenté devant le comité d'accompagnement.

Des adaptations / compléments pourront être demandés et intégrés jusqu'à la validation finale de la stratégie et du plan par le pouvoir adjudicateur.

Des réunions de suivi seront également régulièrement organisées, via le comité d'accompagnement. Ce dernier se réunira à l'initiative de la Direction du Développement durable, une première fois dans les jours qui suivent la notification de l'attribution du marché et, ensuite, au minimum 2 fois par an.

Les réunions auront notamment pour objet de vérifier la bonne mise en œuvre des actions prévues dans le plan de communication.

II.1.5. Estimated total value

II.1.6. Information about lots

This contract is divided into lots: no

II.2. Description

II.2.3. Place of performance

NUTS code: BE3 Région wallonne

II.2.4. Description of the procurement

Le marché porte sur la stratégie de communication à mettre en place dans le cadre des projets 302 et 303 du Plan de relance de la Wallonie, portant sur :

- Projet 302 : Faciliter l'accès des PME/TPE aux marchés publics
- Projet 303 : Renforcer la dynamique d'achats publics responsables en Wallonie

La mission est divisée en deux temps :

1. L'établissement d'une stratégie et d'un plan de communication, tenant compte des actions et outils déjà existants en Wallonie.

Cette stratégie et ce plan poursuivront les objectifs principaux suivants :

- Faire passer les publics cibles (les pouvoirs adjudicateurs wallons et les entreprises wallonnes) à l'action. Autrement dit :
 - Conscientiser les pouvoirs adjudicateurs wallons à leur rôle dans l'accès des entreprises à la commande publique et dans la transition vers une Wallonie plus durable ;
 - Susciter, dans le chef des entreprises wallonnes (en particulier les PME/TPE), l'envie de participer aux marchés publics wallons pour contribuer à la relance de la Wallonie et à la transition vers un développement durable ;
- Communiquer sur les projets menés et les outils développés dans le cadre des projets 302 et 303 du PRW ;
- Augmenter la visibilité des outils existants, et faire connaître les mesures que met en place la Wallonie ;
- Visibiliser les expériences positives afin de susciter de nouvelles initiatives.
- .

2. La réalisation des actions et des supports de communication et de sensibilisation afférents à la stratégie mise en place et validée par le pouvoir adjudicateur.

Pour le détail de la mission, voir en partie 2 - Clauses techniques de ce cahier des charges
Déroulement et rendu de la mission – délai d'exécution

Un premier rapport complet décrivant et développant la stratégie et le plan de communication sera remis au pouvoir adjudicateur trois mois au plus tard après l'attribution du marché.

Ce rapport sera présenté devant le comité d'accompagnement.

Des adaptations / compléments pourront être demandés et intégrés jusqu'à la validation finale de la stratégie et du plan par le pouvoir adjudicateur.

Des réunions de suivi seront également régulièrement organisées, via le comité d'accompagnement. Ce dernier se réunira à l'initiative de la Direction du Développement durable, une première fois dans les jours qui suivent la notification de l'attribution du marché et, ensuite, au minimum 2 fois par an.

Les réunions auront notamment pour objet de vérifier la bonne mise en œuvre des actions prévues dans le plan de communication.

II.2.5. Award criteria

Criteria below

Quality criterion - Name: La qualité de l'offre / Weighting: 50

Quality criterion - Name: L'organisation, les qualifications et l'expérience de l'équipe assignée à l'exécution du marché / Weighting: 20

Price - Weighting: 30

II.2.6. Estimated value

II.2.7.

Duration of the contract, framework agreement or dynamic purchasing system

Duration in months: 24

This contract is subject to renewal: no

II.2.10. Information about variants

Variants will be accepted: no

II.2.11. Information about options

Options: no

II.2.13. Information about European Union funds

The procurement is related to a project and/or programme financed by European Union funds:
no

II.2.14. Additional information

Section III: Legal, economic, financial and technical information

III.1. Conditions for participation

III.1.2. Economic and financial standing

Selection criteria as stated in the procurement documents

III.1.3. Technical and professional ability

Selection criteria as stated in the procurement documents

Section IV: Procedure

IV.1. Description

IV.1.1. Type of procedure

Open procedure

IV.1.3. Information about a framework agreement or a dynamic purchasing system

IV.1.8. Information about the Government Procurement Agreement (GPA)

The procurement is covered by the Government Procurement Agreement: yes

IV.2. Administrative information

IV.2.2. Time limit for receipt of tenders or requests to participate

Date: 21/11/2022 Local time: 09:00

IV.2.3. Estimated date of dispatch of invitations to tender or to participate to selected candidates

IV.2.4. Languages in which tenders or requests to participate may be submitted

French

IV.2.6. Minimum time frame during which the tenderer must maintain the tender

Tender must be valid until: 19/02/2023

IV.2.7. Conditions for opening of tenders

Date: 21/11/2022 Local time: 09:00

Section VI: Complementary information

VI.1. Information about recurrence

This is a recurrent procurement: no

VI.2. Information about electronic workflows

Electronic invoicing will be accepted

VI.3. Additional information

VI.4. Procedures for review

VI.4.1. Review body

Official name: Conseil d'Etat

Postal address: Rue de la Science, 33

Town: Bruxelles

Postal code: 1040

Country: Belgium

E-mail: info@conseildetat.be

Internet address: <http://www.raadvst-consetat.be>

VI.4.2. Body responsible for mediation procedures

Official name: Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles

Postal address: Rue Lucien Namèche, 54

Town: Namur

Postal code: 5000

Country: Belgium

E-mail: courrier@le-mediateur.be

Internet address: www.le-mediateur.be

VI.4.3. Review procedure

Precise information on deadline(s) for review procedures:

Demande de suspension et/ou de mesures provisoires : requête introduite au Conseil d'Etat dans les 15 jours à compter du lendemain du jour de l'envoi de la notification de la décision ou de la prise de connaissance de l'acte selon le cas. Cette demande peut être introduite par un acte distinct ou en même temps que le recours en annulation, par un seul et même acte appelé requête unique. Si l'extrême urgence est invoquée, la demande doit contenir des mentions spécifiques décrites sur le site internet du Conseil d'Etat.

Requête en annulation : requête introduite au Conseil d'Etat dans les 60 jours à compter du lendemain du jour de l'envoi de la notification de la décision

VI.4.4. Service from which information about the review procedure may be obtained

Official name: RW-SPW-S2.00.04-Direction du Développement durable

Postal address: Place Joséphine Charlotte n°2

Town: Jambes

Postal code: 5100

Country: Belgium

E-mail: louise.dessart@spw.wallonie.be

VI.5. Date of dispatch of this notice

17/10/2022